

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 006-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1694

Déposée le: 20.12.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.01.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Asile: les ratés de l'encadrement et de l'hébergement

Depuis quelques années, l'hébergement et l'encadrement des requérants et requérantes d'asile sont fortement incriminés. La direction choisie est peu claire, et ce que la politique et le terrain laissent transparaître est tout à fait problématique. Les autorités sont de plus en plus violemment critiquées dans différents domaines, en particulier concernant le centre d'hébergement de Hochfeld, et au lieu faire la lumière sur cette affaire, les autorités cantonales ont mis de l'huile sur le feu. Et comme si cela ne suffisait pas, de nouveaux éléments indiquent que les soins et l'encadrement ne sont pas assurés comme ils le devraient dans le domaine. Cela est sûrement lié au fait que de nombreux spécialistes expérimentés ont quitté le Service cantonal des migrations, quelles qu'en soient les raisons. Une chose est sûre : un savoir considérable a été perdu et il devait être important pour l'assurance-qualité. Les efforts déployés pour garder le personnel n'ont manifestement pas suffi.

Comme la Confédération réduit les subventions à l'hébergement et à l'encadrement, le canton de Berne veut supprimer les cours d'allemand pour les requérants et requérantes d'asile qui se trouvent dans ses centres. Une erreur fatale qui lèserait tout le monde. Durant cette période de désœuvrement, les requérants et requérantes d'asile pourraient apprendre un tant soit peu la

langue. La société en profite en retour, la compréhension et les échanges sont possibles, et cela aide les requérants et requérantes d'asile à avoir une occupation (p. ex. s'ils trouvent un emploi), même s'il faut bien admettre que c'est rarement le cas. Au lieu de cela, les autorités préfèrent ouvrir un domaine lucratif à des services de sécurité privés. Le canton de Berne prend la direction opposée : au lieu d'offrir un bon encadrement, des cours de langue et une occupation aux requérants et requérantes d'asile, il mise sur leur oisiveté et sur plus de surveillance par des sociétés de sécurité privées.

Les marchés publics du Service cantonal des migrations, compétent en la matière, sont en outre plus que douteux. Au nom de la flexibilité, le Service cantonal des migrations demande aux organisations de déposer leur offre dans un délai extrêmement court (p. ex. sous 10 jours), alors que les partenariats existent parfois depuis des dizaines d'années. Le Service cantonal des migrations presse également ces organisations de démarrer leur mission rapidement (p. ex. au 1^{er} janvier 2014) alors qu'il connaît l'évolution du financement consacré à l'encadrement depuis un an. La façon de faire du Service cantonal des migrations va contraindre certaines organisations partenaires à se retirer des centres, à l'exemple de ce qui s'est passé à Thoune. Ce manque de professionnalisme laisse à penser que le Service cantonal des migrations souhaite écarteler certains partenaires expérimentés. De nombreuses zones d'ombre demeurent : les offres reposaient-elles seulement sur des bases suffisantes ? Et qu'en est-il du subventionnement croisé d'autres domaines cantonaux avec des moyens destinés à l'asile ? On attend également des explications sur la fermeture de deux centres à Bienne. Le recul du nombre de demandes d'asile ne peut pas être l'unique raison. En outre, on sait désormais que même si le nombre de requérants et requérantes d'asile recule, les places doivent être conservées afin de maintenir une structure adaptée et le savoir-faire nécessaire pour pouvoir réagir, même à court terme, à une augmentation du nombre de demandes d'asile. Cela n'explique cependant toujours pas pourquoi deux centres ont été fermés à Bienne alors que l'opinion publique critique durement l'hébergement provisoire de Hochfeld et que la fermeture de ce centre est encore incertaine.

Nous critiquons enfin le fait que les organisations partenaires soient muselées par contrat : cela est contraire au principe de publicité et inacceptable en démocratie.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Où le Conseil-exécutif peut-il faire des économies afin de pouvoir maintenir les cours d'allemand dans les centres pour requérants et requérantes d'asile ? Est-il prêt à cesser de collaborer avec les services de sécurité privés travaillant dans le domaine de l'asile ou à réduire cette collaboration afin d'investir les économies ainsi réalisées dans des cours de langue ?
2. Le Conseil-exécutif est-il prêt à transférer la compétence d'adjudication des mandats relevant de l'asile à un organe politiquement légitimé, comme une commission ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à abandonner l'uniformisation de l'encadrement et à prolonger les contrats avec les partenaires actuels afin d'assurer une certaine continuité et de conserver le savoir-faire ?
4. Le Conseil-exécutif est-il prêt à modifier les termes de son contrat avec les organisations partenaires en matière d'asile de sorte que celles-ci soient libres d'émettre des critiques lorsqu'il le faut ?

5. Le Conseil-exécutif est-il prêt à promouvoir l'occupation et l'emploi de courte durée des requérants et requérantes d'asile et des personnes admises provisoirement ? Si non, pourquoi ? Dans l'affirmative, comment compte-t-il s'y prendre ?
6. Pour quelles raisons deux centres d'hébergement pour requérants et requérantes d'asile ont-ils été fermés à Bienne alors que le centre provisoire de Hochfeld est toujours ouvert malgré les violentes critiques dont il fait l'objet et bien que sa fermeture soit incertaine ?
7. Est-ce qu'il existe des subventionnements croisés de l'asile vers d'autres domaines ? Dans l'affirmative, pour quels montants et où va cet argent ?